

Documentaire *paragraphe 175*

Réalisé par Rob Epstein Jeffrey Friedman (1999)

Hebdomadaire *Télérama* ¹

Nationalité : britannico-germano-américain

Synopsis

A travers des photos, des vieux films et surtout huit témoignages poignants, dont celui de l'Alsacien Pierre Seel, récemment disparu, Rob Epstein et Jeffrey Friedman racontent, par la voix du comédien Rupert Everett, les persécutions nazies contre les homosexuels, un chapitre longtemps occulté de l'histoire du Troisième Reich. C'est au nom du paragraphe 175 du code pénal allemand, un article datant de 1871, que le régime hitlérien arrêta pour homosexualité cent-mille hommes, entre 1933 et 1945, et en envoya plus de dix-mille dans les camps de concentration. Seuls quatre-mille d'entre eux survécurent aux atrocités qu'on leur fit subir...

Critique lors de la sortie en salle le 14/11/2001

Par Bernard Génin

Après le savoureux *The Celluloid Closet*, où ils montraient comment les cinéastes hollywoodiens détournèrent les lois pudibondes interdisant toute représentation de l'homosexualité, Rob Epstein et Jeffrey Friedman abordent le sujet sous un angle plus tragique. Le Paragraphe 175 est un « point de détail » du Code pénal allemand datant de 1871 et assimilant l'homosexualité à un crime. Il servit d'alibi à l'arrestation par les Nazis d'environ cent mille homosexuels. Quinze mille furent envoyés en camp de concentration, marqués d'un triangle rose. En Allemagne, l'administration d'après-guerre a refusé de considérer les « triangles roses » comme victimes du régime nazi, et le paragraphe 175 est resté en application jusqu'en 1969. Aujourd'hui, on estime qu'il reste à peine une dizaine de survivants. Les cinéastes en ont retrouvé cinq, qui ont accepté de replonger dans l'enfer de leurs souvenirs. Certains avec véhémence, d'autres encore sous le coup de la honte dans laquelle on les a fait vivre, et encore bouleversés, un demi-siècle plus tard, par ce qu'ils ont subi. Ces témoignages font tout le prix d'un document qui donne la mesure d'une persécution « défiant la compréhension humaine », comme dit l'une des victimes. On n'oubliera pas ce vieil homme d'une rare dignité, submergé soudain par l'émotion quand il évoque sa mère, à qui il n'a jamais osé parler « parce que personne n'a jamais voulu écouter ça »... - Bernard Génin

¹ Critique parue dans la revue *Télérama* : <http://www.telerama.fr/cinema/films/paragraphe-175,52576.php>

Paragraphe 175 : La déportation des homosexuels, un film de Rob Epstein et Jeffrey Friedman (1999) ²

Publié le 9 Avril 2005 par Jean-Yves Alt

Film événement, Paragraphe 175 lève le voile sur les histoires occultées de milliers d'homosexuels allemands internés dans les camps de concentration de l'Allemagne nazie. Des documents originaux uniques alternent avec les témoignages de survivants, évoquant avec amertume et ironie les traques, les persécutions et les crimes subis.

Avec à l'appui des photos, des vieux films et surtout huit témoignages poignants, Rob Epstein et Jeffrey Friedman nous racontent, depuis les persécutions nazies contre les homosexuels jusqu'à leur déportation dans les camps de concentration, un chapitre caché de l'Histoire du troisième Reich. Et c'est au nom du paragraphe 175 du code pénal allemand datant de 1871 que le régime hitlérien arrêta entre 1833 et 1945, 100.000 hommes pour homosexualité et en envoya plus de 10.000 vers des camps. Seulement 4.000 d'entre eux survécurent.

LE PARAGRAPHE 175 : « Un acte sexuel contre nature entre des personnes de sexe masculin ou entre des êtres humains et des animaux est punissable d'emprisonnement ; la perte des droits civils peut aussi être imposée. » Code pénal allemand 1871

Entre 1933 et 1945, selon les archives des Nazis, 100.000 hommes furent arrêtés pour homosexualité. Plus de 10.000 d'entre eux furent envoyés en camp de concentration. Le taux de mortalité des homosexuels prisonniers dans les camps est estimé à soixante pour cent. À peine 4000 d'entre eux survécurent. Peu ont été envoyés dans les chambres de la mort. Esclaves des camps, victimes de tortures physiques, castrés ou cobayes pour des expérimentations médicales, ils devaient tous arborer le triangle rose. Le fait que les homosexuels furent emprisonnés dans les camps de concentration est relativement connu aujourd'hui. En revanche on ignore généralement que beaucoup d'entre eux ont continué à subir des persécutions dans l'Allemagne de l'après-guerre. Le Paragraphe 175 n'a été aboli en Allemagne de l'Ouest qu'en 1969, et un grand nombre d'homosexuels emprisonnés pendant la guerre est resté en détention après la libération.

Ils n'eurent à aucune réparation de la part du gouvernement allemand et tout le temps qu'ils passèrent dans des camps fut déduit de leur retraite. Dans les années 50 et 60, le nombre de condamnations pour homosexualité en RFA ont été aussi importantes qu'à l'époque des Nazis.

Aucune mention de ces crimes ne fut faite au procès de Nuremberg en 1946. Le travail de recherche, les monuments aux morts et les musées passent sous silence le sort des déportés homosexuels dans les camps de concentration nazis. Dans les années 90, des chercheurs ont commencé à se documenter sur les histoires personnelles de ces hommes qui portaient le triangle rose. Le premier organisme à prendre en compte la persécution des homosexuels par les Nazis fut le Musée pour la Commémoration de l'Holocauste à Washington ; il encouragea des survivants à sortir de leur silence. En 1995, huit survivants publièrent une déclaration collective pour réclamer la reconnaissance de leur persécution.

² <http://culture-et-debats.over-blog.com/article-286513.html>

LES TEMOIGNAGES

■ **PIERRE SEEL** : Quand l'Alsace-Lorraine est annexée en 1940, les Nazis commencent systématiquement à éliminer les éléments antisociaux. Ils donnent l'ordre à la police française d'établir les tristement célèbres "Listes roses" pour suivre la trace des homosexuels. Pierre Seel qui avait alors 17 ans fut une de leurs victimes. Il fut interrogé sur sa sexualité et sur son engagement supposé dans la résistance avant d'être incarcéré dans **les camps de Schirmeck et de Struthof**. À la fin de l'année 1941 il fut forcé, comme des milliers d'Alsaciens, de rejoindre l'armée allemande. Libéré par les soviétiques il est autorisé à rentrer dans sa famille en acceptant la condition de ne jamais divulguer les circonstances de son arrestation.

■ **GAD BECK** : Il naît en 1923 dans une famille juive et chrétienne. Il est étiqueté comme "demi-juif " en 1933. Pour éviter l'intolérable acharnement dont il était la cible, il réussit à convaincre ses parents de l'envoyer dans une école juive de garçons à partir de 1935. En 1941, il rejoint un groupe de résistants juifs dont la tâche était de trouver des cachettes et de la nourriture pour les juifs. Arrêté peu avant la libération, il émigre en Palestine en 1947. De retour en Allemagne en 1979, il devient l'un des responsables de la communauté juive de Berlin.

■ **HEINZ DSRMER** : Heinz Dörmer naît en 1912. Après avoir été scout il est contraint d'adhérer au mouvement de la jeunesse hitlérienne. Il s'en fait exclure en 1935 à cause de son homosexualité. Incarcéré à plusieurs reprises, il passe presque dix années de son existence en prison ou dans des camps de concentration. Après la guerre il est de nouveau arrêté en 1949, 1951 et 1959 pour violation du paragraphe 175 et passe 8 années supplémentaires en prison. Après sa dernière libération en 1963 il retourne vivre à Berlin avec son père. En 1982, il demande des réparations au gouvernement allemand. Sa demande est rejetée.

■ **HEINZ F.** : Heinz F. (né en 1905) vit dans le milieu de la bohème homosexuelle des années 20 et 30 à Berlin et à Munich. A partir de 1935, il est interné pendant près de neuf ans dans des camps nazis. Au départ, Heinz F. souhaite apparaître masqué puis la force de son témoignage l'emporte, il parle à visage découvert.

■ **ALBRECHT BECKER** : Le photographe allemand Albrecht Becker meurt le 22 avril 2002. Né en 1906, il est l'un des rescapés de la répression engagée par le régime nazi contre les homosexuels à partir de 1933, au nom du sinistre paragraphe 175. Arrêté en 1935 pour homosexualité, Becker est emprisonné pendant trois ans à Nuremberg. Il raconte, dans le film « Paragraphe 175 », de Epstein et Friedmann, sorti en 2000, que, en rentrant chez lui, l'absence des hommes partis à la guerre ou en prison l'incita à s'engager dans l'armée allemande pour partir vers le front russe. C'est là qu'il se mit à faire des photographies. «Pendant la guerre, j'ai été blessé au bras, ce qui m'a sauvé, mais ma ville, Hambourg, a été entièrement détruite». Entre 1957 et 1988, Albrecht Becker gagne sa vie en tant que chef décorateur, notamment pour des comédies musicales filmées. Mais depuis 1943, pratiquant sur lui-même le tatouage et le piercing, c'est la totalité de son propre corps que Becker a décorée, en modifiant peu à peu son apparence et en photographiant ses transformations. En 1999, le photographe français Hervé Joseph Lebrun présente en France les images d'Albrecht Becker.

Le Paragraphe 175 (Jean-Pierre Joecker) ³



© Schwules Museum Berlin

Avant-propos

:

En Allemagne, le paragraphe 175 a été à la base de la pénalisation de l'homosexualité de 1871 à 1994. Il ne concernait que les hommes, mais on connaît quelques cas de lesbiennes déportées sous l'Allemagne nazie. Le paragraphe 175 a été introduit en 1871 dans le code pénal Allemand avec la création de l'Empire Germanique par Bismarck. Il s'agit d'un texte de loi existant depuis 1794 en Prusse. Il concerne les actes sexuels entre hommes (sans limite d'âge) et entre hommes et animaux. Il prévoyait le retrait des droits civiques ainsi qu'une peine de prison, pouvant aller de un jour à six mois. En 1897, la pétition de Magnus Hirschfeld pour l'abolition du paragraphe 175 réussit à réunir 6000 signatures. Elle est présentée en 1898 au Reichstag (le parlement allemand) mais n'aboutit pas. La première guerre mondiale empêche le gouvernement de réaliser son projet d'étendre le paragraphe 175 aux femmes. Plus tard, en 1933, les nazis arrivent au pouvoir alors que le Reichstag parle d'abroger le texte ; le 28 juin 1935 il est renforcé. Les modifications sont les suivantes : (1) Le paragraphe 175 passe du statut d'infraction (Vergehen) à celui de crime (Verbrechen), faisant passer la durée de détention maximale de 6 mois à 5 ans. (2) Le qualificatif "contre nature" (widernatürliche) disparaît, élargissant le champ des actes répréhensibles. Concrètement, l'acte sexuel, voir même le contact physique, n'étaient plus nécessaires pour une condamnation. (3) Des cas aggravants sont ajoutés à la loi, via le nouveau paragraphe 175a, qui était en fait prévu depuis 1925. Il comprend : les menaces et la violence, l'abus de position dominante, l'abus sur des hommes de moins de 21 ans (bien que la majorité soit fixée à 18 ans), et la prostitution. Cette nouvelle version du paragraphe 175 ne poursuit toujours pas les actes sexuels entre femmes, même si dans la pratique les lesbiennes n'étaient pas mieux loties que les gays. Par contre le sens de la loi a fortement changé : on ne condamne plus des pratiques sexuelles spécifiques, mais le fait d'être homosexuel. Ce "détail" permettra d'envoyer en camp de concentration des hommes sur de simples "présomptions" : courrier amoureux, dénonciation, etc... En 1935, le code pénal est modifié pour permettre la castration "volontaire" des délinquants sexuels condamnés au titre du Paragraphe 175, puis le 20 mai 1939, le Reichsführer-SS Himmler autorise la castration forcée des délinquants sexuels. -- Stéphane Tréboux - Projet Personnel en Humanités (PPH) - 2004/2005.

³ <http://triangles-roses-photos.blogspot.fr/2009/07/le-paragraphe-175.html>

A la fin du XIXe siècle, on légifère en matière de sexualité. Alors qu'en France, le crime de sodomie disparaît avec la Révolution et échappe au code Napoléon jusqu'aux lois de Pétain, toujours en vigueur en 1981, l'Angleterre vote une loi anti-homosexuelle, l'Amendement Labouchère, dès 1885.

Le nouvel Empire allemand, dynamique et centralisateur, avait devancé la moralité victorienne en 1871 par l'adoption du code prussien, dont le paragraphe 175, punissant d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans les rapports contre nature entre hommes. Des individus comme Ulrichs s'étaient battus en Allemagne contre le paragraphe 175. Son combat fut repris par Brand qui créa en 1891 le premier journal homosexuel, *Der Eigene*, et surtout par le célèbre docteur Magnus Hirschfeld.

L'aube du XXe siècle voit le développement du mouvement homosexuel, l'Allemagne des années folles. Le "Comité Humanitaire et Scientifique" (WHK) - la première organisation de défense des homosexuels - créé par Hirschfeld en 1897 regroupe soixante-dix membres en 1900 et cinq mille en 1910. On imprime alors 320 publications homosexuelles et Berlin possède en 1905 plus de quarante bars homosexuels. Le mouvement homosexuel prend de l'ampleur, la pétition lancée par le comité contre le paragraphe 175 recueille six mille signatures, parmi lesquelles celles des leaders sociaux-démocrates Bebel, Kautsky, Bernstein ainsi que celles de Thomas Mann, Lou Andréas Salomé, Rilke, Einstein... Freud et Adler participent à la revue de Magnus Hirschfeld, l'Annuaire des différences intersexuelles dans laquelle il développe sa théorie du troisième sexe.

Période contradictoire par ailleurs, où le monde homosexuel explose en dépit des arrestations au nom du paragraphe 175 (deux à trois cents par an) et des scandales de 1907 qui touchent les hommes en place : le maire de Berlin von Moltke et le conseiller du Kaiser von Eulenburg. La presse reconnaît les nouveaux pervers, désignés d'une certaine manière par les travaux médicaux de Hirschfeld. Le gouvernement tentera même, en 1910 (la loi faillit passer), d'élargir le paragraphe 175 aux femmes, sans résultat, et les mouvements de protestation renforcent les liens entre le mouvement homosexuel et les mouvements féministes. En 1915, Hirschfeld crée l'Institut des Sciences Sexuelles à Berlin.

C'est aussi l'époque où le mouvement homosexuel reçoit le soutien des communistes allemands. L'URSS vient en effet d'abolir en 1917 toute législation anti-homosexuelle. Batkis, le sexologue officiel du PCUS, affirme, au Congrès international pour la réforme sexuelle, légitime tout plaisir sexuel avec un partenaire consentant.

Paragraphe 175 (texte de 1935)

(1) Un homme qui se livre ou se prête à des actes de débauche contre-nature avec un autre homme est passible d'une peine d'emprisonnement.

(2) Envers l'un des prévenus, dans le cas où celui-ci est âgé de moins de 21 ans au moment des faits, et à condition que les faits qui lui sont reprochés soient de nature particulièrement bénigne, le tribunal peut renoncer à prononcer une peine.

Paragraphe 175 a

Est passible d'une peine de réclusion pouvant aller jusqu'à 10 ans, ou d'une peine de détention d'un minimum de 3 ans en cas de circonstances atténuantes :

(1) Un homme qui contraint un autre homme à se prêter ou à se livrer à des actes de débauche contre-nature par la violence ou en exerçant une menace effectivement susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique ou à la vie de ce dernier.

(2) Un homme qui convainc un autre homme de se prêter ou de se livrer à des actes de débauche contre-nature en abusant des liens d'autorité, de dépendance contractuelle ou de supériorité hiérarchique qui l'unissent à ce dernier.

(3) Un homme âgé de plus de 21 ans qui détourne une personne de sexe masculin de moins de 21 ans en tant qu'il se livre ou se prête avec cette personne à des actes de débauche contre-nature.

(4) Un homme qui se livre ou se prête à des fins vénales à des actes de débauche contre-nature, ou qui racole à cette fin.

Source : *Histoire d'un génocide oublié*, Jean-Pierre Joecker, éditions Persona, Paris, 1980.

Illustrations : Ce croquis publié dans *Die Freundschaft* fait allusion aux suicides causés en 1950-51 à Francfort par les poursuites judiciaires engagées pour infraction au Paragraphe 175. (Orig. : Schwules Museum, Berlin.); Première édition de "*Der Eigene*", une des premières revues homosexuelles, publié par Adolf Brand en 1896.